

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2025 A 19H00**

L'an deux mille vingt cinq, le 17 Mars 2025 à 19h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Secrétaire de séance : Marelli Céline

Début de la séance à 19h10

Présents :

Mr Daniel Forrières, Mr Boutors Christophe, Mme Sedent Francine, Mr Lancel Mickaël, Mme Marelli Céline, Mme Hodin Roseline, Mme Cardon Sabrina, Mr Hego David, Mr Leriche Jozay(présent à partir de 19h30), Mme Meyer Véronique, Mr Hermann Antoine.

Excusés :

Absents Non excusés :

Mr Bardoux Damien, Mr Wiat Vincent, Mr Canta Raphaël

Procurations :

QUESTION 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 FEVRIER 2025 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Annexe : Compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2025

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce qu'aucun pouvoir n'a été reçu pour la séance

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DESIGNE CELINE MARELLI COMME SECRETAIRE DE SEANCE**
- **APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025**

QUESTION 2 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES – DPU

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Non exercice du Droit de Préemption
DIA reçue 29 Janvier 2025 de Maître BALLAND
Propriétaire : MURA Katina
Parcelles : A 666 - A1007
39 rue Jean Jaurès 59217 CATTENIERES

- Non exercice du Droit de Préemption
DIA reçue le 20 février 2025
Propriétaire : LEFEBVRE Antoine
Parcelles : B 483-485-726 et 911
72 rue Paul Vaillant Couturier

QUESTION 3 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - APPROBATION

Le PCS est un document opérationnel et adapté aux caractéristiques de la commune.

Il organise la gestion de tous les événements (accident, phénomène météo, inondation, etc.) pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature. Il prépare la réponse opérationnelle de la commune afin d'assurer la protection de la population lors des crises.

Il formalise les modalités de mobilisation et d'organisation des ressources de la commune à l'aide de fiches réflexes. La planification de gestion de crise portée par le PCS a pour objet de définir, par avance, des procédures ou organisations qui seront mises en place en cas d'événement.

Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente.

LE PCS EST OBLIGATOIRE POUR LES COMMUNES :

- Comprises dans une zone de sismicité de niveaux 3, 4 ou 5 ;

LE PCS EST APPROUVE A L'UNANIMITE, MONSIEUR LERICHE DEMANDE S'IL EST POSSIBLE DE RAJOUTER LES ORGANISMES HUMANITAIRES TYPE CROIX ROUGE, CROIX BLANCHE, LE PCS ETANT UN DOCUMENT VIVANT, IL SERA MODIFIE EN FONCTION DES DEMANDES.

QUESTION 4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2024

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice. Il reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

M. le maire ayant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024, a été réalisée par le Trésorier de Caudry

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2024 sont conformes aux résultats du compte administratif du même exercice qui sera soumis au vote du conseil municipal a posteriori.

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice. Il reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Investissement : Dépenses 38 528.28€ ; Recettes 128 453.43 €

Fonctionnement : Dépenses 391 252.45 € ; Recettes : 464 723.85 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2024

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice. Il reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Mr le Maire ainsi que Mme Cattenne quitte le temps du vote du compte de gestion le conseil à 19h30 et réintègre le conseil à 19h31.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION 5 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par Francine SEDENT.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le Maire s'est exécuté du .1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	103 736,09	419 286,29	523 022,38
	Recettes réalisées (1)	B	128 453,43	464 723,85	593 177,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	252 562,50	522 329,06	774 891,56
	Dépenses réalisées (1)	E	38 528,28	391 252,45	429 780,73
	Restes à réaliser	F	49 629,98	0,00	49 629,98
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	89 925,15	73 471,40	163 396,55
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	148 826,41	103 042,77	251 869,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	238 751,56	176 514,17	415 265,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-49 629,98	0,00	-49 629,98
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	189 121,58	176 514,17	365 635,75

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024.

APRES ECHANGE AVEC LA TRESORERIE, LE CFU N'A PU ETRE MIS EN PLACE POUR RAISON TECHNIQUE. LA PROCEDURE, CETTE ANNEE SERA ENCORE APPLIQUE LE COMPTE ADMINISTRATIF – LA DELIBERATION A DONC ETE RETIREE DE PASTELL.

QUESTION 6 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2025

M. le maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif de l'année 2025.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION 8 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal : celui-ci doit déterminer les taux d'imposition 2025. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts.

Taux (année)	
Taxe Foncière Propriétés Bâties	29.66%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	35.83 %
Taxe d'habitation	10.11%

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION 9 : PRESENTATION D'UN ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que, chaque année, les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Le tableau suivant est présenté aux élus :

Elu Municipal	Indemnités 2024 (Brut)
Daniel FORRIERES – Maire	19 878.48
Mikaël LANCEL – 1 ^{er} Adjoint	5 277.96
Francine SEDENT – 2 ^{ème} Adjoint	5 277.96
Christophe BOUTHORS – 3 ^{ème} adjoint	5 277.96

QUESTIONS DIVERSES

Commission travaux :

Le verger est nettoyé par la CA2C, les jeux encore en bon état à vérifier s'ils sont encore utilisables pour notre commune ou si nous devons les vendre.

Le Chauffage de la salle polyvalente est réparé et semble fonctionner correctement.

Mme MARELLI demande à Mr Lancel ce qu'il en est de la commission travaux pour la réfection des trottoirs...

Mr Lancel répond qu'elle sera mise en place à partir du printemps lorsque les jours rallongeront

L'ensemble du conseil décide de faire une commission travaux pour entreprendre les différents travaux à effectuer par ordre de priorité selon un calendrier à déterminer pour l'avenir de notre village. Déterminer la demande d'appel d'offres etc....

Commission Fêtes et Ecole

Pour les fêtes le calendrier est validé, les dates seront mises à disposition de la population sur les différents supports.

La mairie participe à la location d'un bus pour la visite du collège Robert-Badinter à hauteur de 60 euros pour les futurs collégiens 2025-2026.

La mairie prend en charge la location d'un bus pour la sortie scolaire de fin d'année qui aura lieu cette année à Nausicaa, les billets d'entrées seront pris en charge par l'APE.

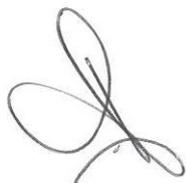
Gens du voyage se situant sur le site de notre ancienne déchèterie : différentes démarches ont été entreprises, Mme CATENNE a pris contact avec Mr LEVEAUX - DGS de la CA2C afin de voir ce qu'il pouvait être fait pour que notre dossier avance auprès de la préfecture de Lille.

Concernant notre employé communal Mr Pierre GOKELAERE, nous sommes en attente de son arrêt définitif émis par le médecin expert, qui permettra de faire sa demande de mise en retraite anticipé, mais également nous permettra de pouvoir réfléchir à la meilleure solution pour l'entretien de notre commune dans le futur.

Mme Peggy RICHEZ a repris ses fonctions au sein de notre commune depuis le 24 février dernier en mi-temps thérapeutique pour 3 mois.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final flourish, identifying Céline Marelli.

Céline MARELLI

Daniel FORRIERES